



Conseil communautaire

Séance du Mardi 12 Avril 2022

Procès-Verbal

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Sébastien VAISSADE (Liausson), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan).

En introduction de séance, Monsieur REVEL donne la parole à Madame SILHOL qui présente dans le cadre de la mission de réduction de l'empreinte sur l'environnement inscrit au projet de territoire, l'action relevant de l'éco-exemplarité qui permet de diminuer l'impact des activités de la Communauté de communes. La Communauté de communes a par conséquent, décidé d'offrir à l'ensemble de ses agents ainsi qu'aux élus communautaires, une gourde dans l'objectif de réduction des déchets.

01. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame SILHOL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

02. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président

Dans le cadre de ses pouvoirs propres et en vertu de la délibération du 29 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Président :

Décisions avec incidence financière				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-12D	Marchés Public	APAVE dont le siège social est situé à SAINT-AUNES (34 130), 310, rue de la Sarriette	Vérification périodique réglementaire des installations électriques Lot 1	3 031,70 € HT
			Vérification périodique réglementaire des chaudières alimentées par combustible Lot 2	334,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des équipements mécaniques de levage Lot 4	147,48 € HT
			Vérification périodique réglementaire de l'état de fonctionnement des équipements concourant à la sécurité incendie dans les EPR et bureaux Lot 6	1 218,70 € HT
			Vérification périodique réglementaire des équipements mécaniques de lavage Lot 10	104,10€ HT
			Vérification périodique réglementaire des systèmes antichute Lot 12	247,22 € HT
		BUREAU VERITAS dont le siège social est situé à PESSAC (33.600), 30, Avenue Gustave Eiffel	Vérification périodique réglementaire des portails automatiques Lot 8	132,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des aires de jeux et équipements Lot 9	125,00 € HT
		QUALICONSULT dont le siège social est à MONTPELLIER (34 000), Parc du Millénaire – Bât 18, 1025, rue Henri Becquerel	Vérification périodique réglementaire des équipements de pression Lot 5	300,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des climatisations et pompes à chaleur Lot 11	2 996,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire de la qualité de l'air Lot 17	14 749,00€ HT

Décisions avec incidence financière				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-12D	Marchés Public	DEKRA dont le siège social est situé à TOULOUSE (31 000), 29, Avenue Champolion	Vérification périodique réglementaire des ascenseurs et monte-charges Lot 3	244,00 € HT
			Vérification périodique réglementaire des équipements de lavage des Véhicules de Collecte des Déchets (VCD) Lot 7	432,00 € HT
		CJ EXPERTISE dont le siège social est à SAINT SYMPHORIEN D'OZON (69.360), 3, bis rue du Stade	Vérification périodique réglementaire des équipements de spectacles Lot 13	490,00 € HT
		FRANCEAUTO CONTROLE dont le siège social est à MAGALAS (34.480), 7 ZAE L'Audacieuse	Vérification périodique réglementaire des poids lourds, contrôle des mines Lot 14	834,12 € HT
			Vérification périodique réglementaire des véhicules légers, contrôles techniques et de pollution Lot 15	2 008,48 € HT
	2022-12D	Marchés Public	ABIOLAB ASPOSAN dont le siège social est situé à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38.330), 60, Allée Saint Exupéry	Vérification périodique réglementaire sanitaire (contrôles sanitaires) Lot 16
2022-13D	Petite enfance	REVETEMENT DU SUD -PROCERAM dont le siège social est situé à VIAS, (34.450), 14, rue du Libron	Travaux de construction d'un local RAM LAEP à Canet - Revêtement des sols et murs Lot 7	12 664,00€ HT

Décisions avec incidence financière				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-14D	Marchés Public	DGEMA dont le siège social est situé à MONTPELLIER (34 450), 134, rue de Font Caude	Prestations topographiques : Lot 1	Maximum 22 500,00 € HT/an
			Prestations de géomètre expert : Lot 2	Maximum 7 500,00 € HT/An
2022-15D	Marchés Public	SARL LE SALAGOU dont le siège social est situé à CLERMONT L'HERAULT (34 800), LAC du SALAGOU	Mise à disposition d'un local pour l'exploitation d'un restaurant – Lac du Salagou	11 000,00 € HT Part fixe + 1,5 % CA Part variable
2022-17D	Marchés Public	CITEC/SAUR dont le siège social est situé à Saint-André-de-Sangonis (34 725), ZAE la garrigue, Rue Verdale	Accord cadre à bons de commande - Prestation d'assainissement sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais	166.577,20 € HT

Décisions Autres				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-16D	Ressources Humaines	Communauté de communes du Clermontais	Convention de mise à disposition d'agents du Centre Aquatique pour les écoles primaire	

Monsieur SABATIER a une question concernant la reprise de l'ancien restaurant « La Bodeguita ». Il souhaiterait savoir d'où viennent les repreneurs. Monsieur REVEL présente le parcours des repreneurs.

03. Compte rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire

Décisions avec incidence financière					
N° Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant	
2022-9B	Petite enfance	Communauté de communes du Clermontais/ Maison Départementale des solidarités	Convention d'objectifs relative à une action de soutien à la parentalité - approbation	18 000€ de subvention versée par le Département de l'Hérault	
2022-10B	Finances	Communauté de communes du Clermontais	Demande de subventions informatique 2022 pour la CAF pour la Jeunesse/Petite enfance	6 832,33 € HT	
2022-11B	Marchés Public	Communauté de communes du Clermontais / Commune de CABRIERES	Convention de groupement de commandes publiques relative à la réalisation de travaux routiers sur la rue du Mas de Gausseil à Cabrières	Coût total : 54 125,12 € HT	
				Communauté de communes	10 000,00 €
				Commune	44 125,12 €
2022-12B	Eau	Communauté de communes du Clermontais	GEMAPI – Demande de subventions : Elaboration du plan de gestion et d'aménagement de la gravière de la Prade (Commune de Canet)	Coût total projet : 60 000,00 € HT	
				Agence de l'eau	50 %
				Région Occitanie	20%
				Département de l'Hérault	10%
				Autofinancement	20%
2022-13B	Jeunesse	Communauté de communes du Clermontais/ EPE (Ecole des parents et des éducateurs de l'Hérault)	Convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais.	6 000,00 € TTC	

Décisions avec incidence financière				
N° Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-14B	Marchés Public	RAMPA TRAVAUX PUBLICS dont le siège social est à Le POUZIN (07 250), Parc industriel Rhône Vallée Nord	Accord Cadre 2020-14 Travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux AEP et EU : Marché Subséquent n° 11 : Travaux de renouvellement des réseaux AEP et EU du centre de la commune de Ceyras	449 825,43 € HT
2022-15B	Marchés Public	SUBTERRA dont le siège social est à PORTER SUR GARONNE (31 120), 36, route de Villeneuve	Travaux de création d'une interconnexion d'Alimentation en Eau Potable (AEP) entre les communes de Ceyras et Saint-Félix-de-Lodez Lot 1 travaux de forage dirigé sous l'A750	104 300,00 € HT

Décisions Autres				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
2022-16B	Tourisme	Le Bar à glaces de Benjamin dont le siège social est à CLERMONT L'HERAULT (34 800), 7, rue du Chardonay, ZAE Les Tanes Basses	Installation saisonnière d'un camion à glaces sur les berges du Lac côté Clermont-l'Hérault	
2022-17B	Jeunesse	Communauté de communes du Clermontois /Mission Locale des Jeunes	Partenariat entre la Mission Locale et l'accueil adolescent : Approbation de la convention de mise à disposition d'un espace	
2022-18B	Jeunesse	Communauté de communes du Clermontois/SESSAD	Partenariat entre le Service d'Education Spéciale et de soins à domicile (SESSAD):	

Décisions Autres				
N °Décision	Service	Nom de l'entreprise / organisme	Objet	Montant
			Approbation de la convention de mise à disposition d'un espace	
2022-19B	Accueil de loisirs	Communauté de communes du Clermontais/ Commune de Clermont l'Hérault	Approbation de la convention de mise à disposition du gymnase communal à la Communauté de communes du Clermontais	

04. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Mars 2022

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

05. Présentation de l'état annuel 2021 des indemnités des élus de la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur BARDEAU rappelle que l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, ou de toute société d'économie mixte/société publique locale. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre. L'état annuel 2021 des indemnités des élus est présenté en annexe.

En conséquence, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication des indemnités des élus telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente note de synthèse.

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

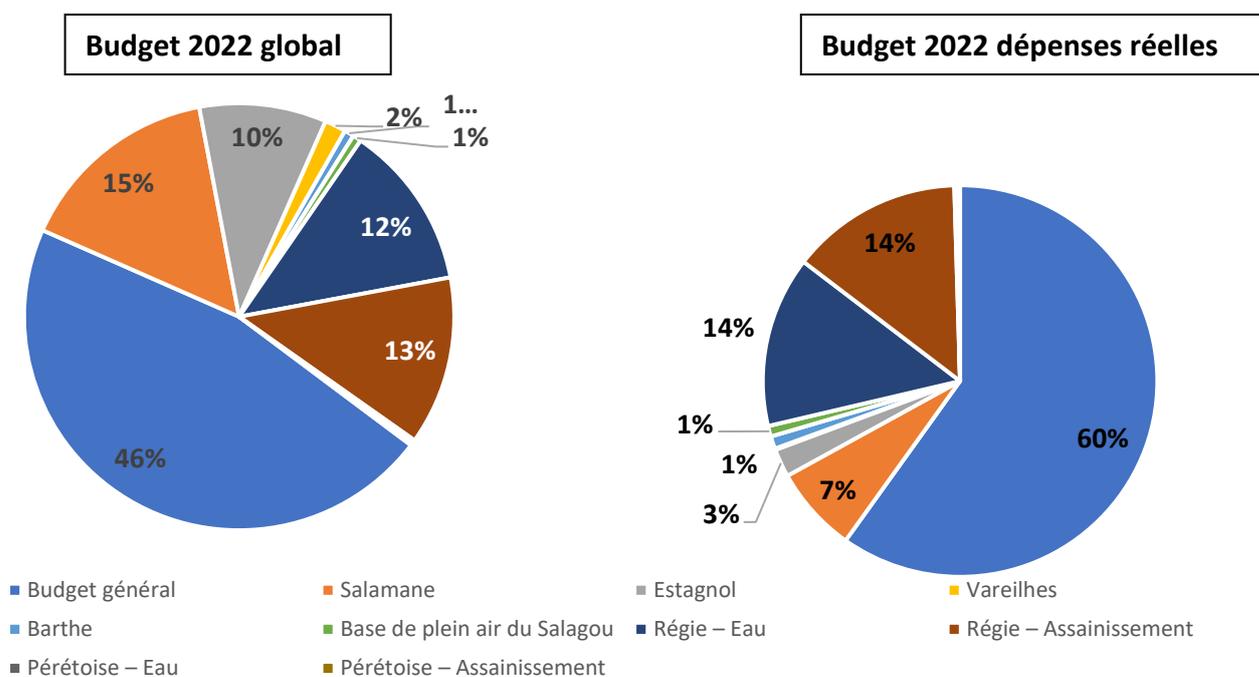
Monsieur REVEL énonce à l'assemblée les modalités de présentation du budget. Monsieur FILLETTE, indique qu'un diaporama présentant le BP2022 et le CA2021 de manière simultanée va être présenté. Des allers retours seront faits entre les deux, avec un focus plus important sur le BP2022. Les grands équilibres du budget seront présentés de manière synthétique avec un gros zoom sur le budget primitif. Si les élus ont des interrogations sur le CA, ils pourront évidemment les poser au fur et à mesure.

Monsieur REVEL indique qu'il ne faut pas hésiter à poser la question au fur et à mesure.

Monsieur FILLETTE indique que le fait marquant en comptabilité pour l'année 2022 réside dans le fait que les budgets annexes des DSP Saur eau et assainissement ainsi que le SPANC vont remonter dans les budgets régie eau et assainissement.

Dans un premier diaporama, il est présenté la répartition pour les budgets 2022. Au global, pour toute la Communauté de communes cela représente 69,24 millions d'euros. Dans ce premier diaporama ne figurent que les écritures globales. Dans le second diaporama figurent les dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses réelles d'investissements, intégrant les écritures d'ordres.

La présentation débute avec un graphique des budgets consolidés d'un montant global de 69,24M€ réparti en fonctionnement 40,08M€ et en investissement 29,16M€. Si nous faisons le même exercice avec uniquement les dépenses réelles (c'est-à-dire hors écritures d'ordre : amortissements, excédents reportés, stocks), le montant de fonctionnement diminue à 28,15M€ et s'établit à 19,20M€ en investissement, dont 60% pour le seul budget général, suivi du budget de la régie assainissement puis la Salamane (ordre inversé si l'on tient compte des écritures d'ordre).



Monsieur FILLETTE passe à la présentation du budget général 2022. C'est un budget ambitieux et réaliste, qui met en place le projet de territoire. Il s'évalue à 32,02M€.

Le budget général représente la plus grosse partie du budget global de la Communauté de communes avec 46 %. Suit ensuite le budget de la ZAC de la Salamane avec 15 %, puis pour la régie eau 13 % et 12 % pour la régie assainissement. Cela comprend les écritures d'ordre.

Hors écritures d'ordre, le montant du budget général est porté à 60 % et le budget de la ZAC de la Salamane est à 7 %.

Les grands équilibres de ce budget reposent sur les scénarios budgétaires évoqués lors du débat d'orientation budgétaire :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour assurer un niveau d'autofinancement suffisant,
- Le démarrage du projet de territoire 2022-2026,
- Un recours à l'emprunt maîtrisé permettant la réalisation des investissements programmés dans le projet de territoire,
- Propose une stabilité des taux de fiscalité pour 2022.

Les résultats du budget général sont les suivants :

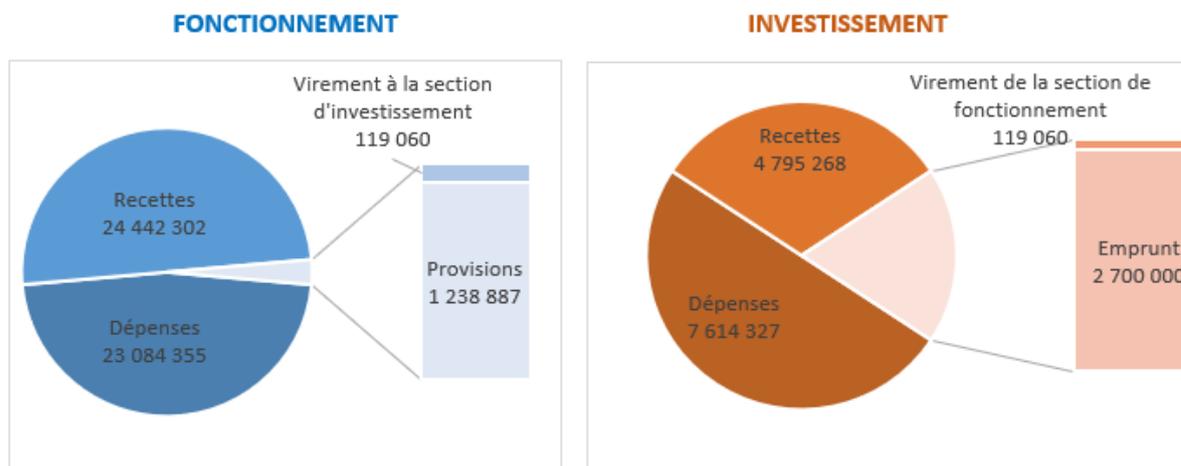
- Au compte administratif :
 - o Résultat de fonctionnement 2 479 715,50 € pour un montant de dépenses de 22 526 511,10 € et de recettes de 25 006 225,60 €
 - o Résultat d'investissement : - 1 917 131,77 € pour 4 611 131,31 € de dépenses et 2 694 000,14 € de recettes. Ce résultat doit être complété du solde des restes à réaliser qui est positif, c'est-à-dire plus de recettes que de dépenses reportées de 2021, pour un montant de 421 319,56 €.
 - o Le résultat d'investissement après prise en compte des restes à réaliser est de - 1 495 811,61 €.
- Au budget primitif :
 - o Les dépenses et recettes sont bien entendues à l'équilibre, ce qui représente un montant de 24 422 301,96 € en fonctionnement et 7 614 327,73 € en investissement.
 - o Le projet de territoire a fixé des objectifs pour la période 2022-2026, le budget 2022 s'inscrit dans cette dynamique.
 - o Le résultat de fonctionnement dégagé en 2021 permet une partie de l'autofinancement des investissements.

Monsieur FILLETTE poursuit avec les opérations d'investissement :

- Au compte administratif 2021 :
 - o La somme globale consacrée aux opérations d'investissements s'élève à 2 017 666 d'euros à laquelle s'ajoute le montant des restes à réaliser de 335 836 euros.
 - o En 2021, les dépenses affectées aux opérations d'investissement sont en augmentation de 571 850 euros,
 - o Les opérations importantes ont été finalisées en grande partie,
 - o Le taux de réalisation est de 77,45 %.
- Au budget primitif 2022 :
 - o Les crédits proposés pour l'année 2022 sont de 4 731 796 euros,
 - o Montant en hausse de 1 692 883 euros par rapport au budget 2021,
 - o Lancement, continuité et développement des opérations d'investissement telles que définies par le projet de territoire :
 - Un territoire durable
 - Un territoire en développement
 - Un territoire de gouvernance

Plus précisément, le budget 2022 se décompose de la façon suivante :

- *Le fonctionnement : c'est d'abord les services à la population : les pôles de jeunesse, les crèches, la collecte, le théâtre...*
- *L'investissement : c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants.*



A retenir pour ce budget général :

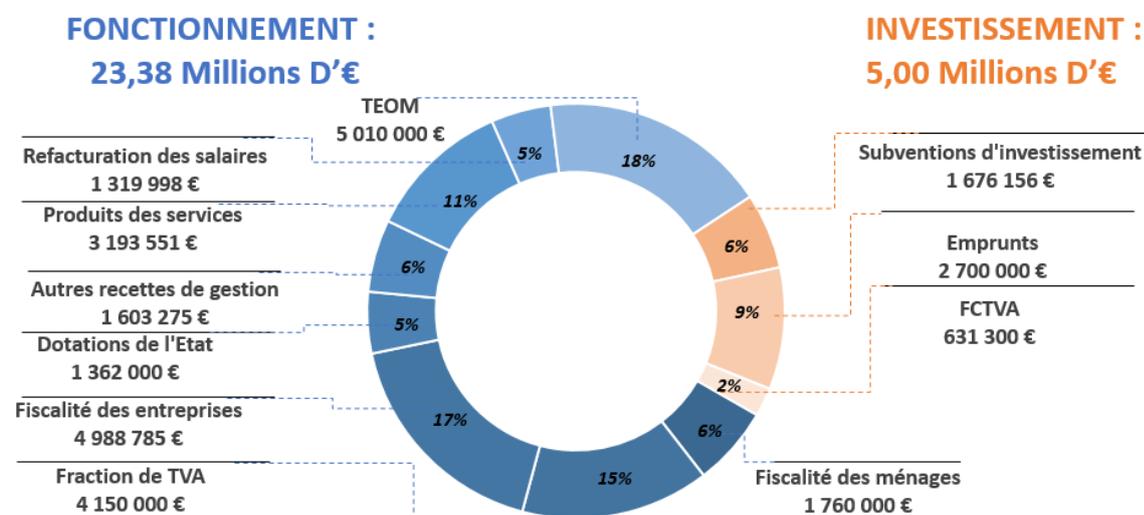
- *La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour assurer un niveau d'autofinancement suffisant*
- *Le démarrage du projet de territoire échelonné au moins jusqu'à 2026*
- *Un recours à l'emprunt maîtrisé permettant la réalisation des investissements programmés dans le projet de territoire.*
- *Pas d'augmentation des taux de fiscalité.*

Le résultat du CA2021 permet d'envisager une partie de l'investissement du BP2022 en autofinancement. Aurélien FILLETTE fait une présentation du BP2022 par sections.

Madame SOULAIRAC indique que le coût de l'énergie ne fait qu'augmenter. A cet effet, elle s'interroge s'il est envisagé une extinction nocturne sur la Salamane ? Madame SILHOL indique qu'une réflexion est amorcée sur ce sujet. Madame SOULAIRAC indique que c'est quelque chose qui est facilement mis en place et que cela serait bien de le faire en 2022. Monsieur SABATIER indique à ce sujet qu'une extinction nocturne est prévue sur la commune de Clermont l'Hérault de 1h à 5h du matin. Un courrier a été adressé en ce sens à la Communauté de communes pour le parking de la piscine et les deux zones. Monsieur REVEL indique qu'il y avait un problème de réglage sur le parking du Centre Aquatique, mais normalement une extinction est prévue à partir de 22h. Pour le reste, cela va être étudié.

Monsieur FILLETTE détaille ensuite d'où proviennent les recettes du BP2022.

La Communauté de communes dispose de plusieurs sources de revenus pour mener son projet de territoire et son fonctionnement. En 2022, les recettes augmentent en fonctionnement de 6,5% (hors excédent reporté) et de 23% en investissement (hors affectation des résultats).



Sur la partie fonctionnement figurent notamment :

- La TEOM
- La refacturation des salaires
- Les produits de services
- Les autres recettes de gestion
- Les dotations de l'Etat
- La fiscalité des entreprises
- La fraction de la TVA
- La fiscalité des ménages

Sur la partie investissement, figurent :

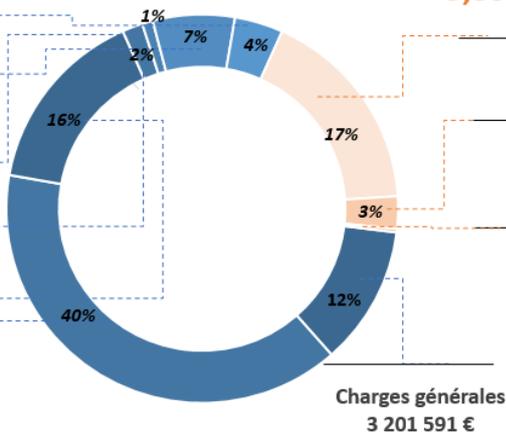
- Le FCTVA
- L'emprunt
- Les subventions d'investissements

Monsieur FILLETTE détaille ensuite d'où proviennent les dépenses du BP2022.

Les dépenses permettent d'assurer la continuité du service public et son adaptation, mais aussi de nourrir les nouveaux projets issus du projet de territoire. Les investissements sont importants et sont en nette augmentation + 57 %. En cumulant les années 2021 et 2022, cela représente plus de 6,78 M€.

FONCTIONNEMENT :
22,04 Millions D'€

FNGIR	1 085 814 €
Reversement aux communes	1 867 749 €
Charges financières	245 000 €
Autres charges courantes	487 000 €
Participations aux organismes	4 305 200 €
Charges de personnel	10 850 000 €



INVESTISSEMENT :
5,59 Millions D'€

Dépenses d'investissement	4 773 796 €
Remboursement de la dette	750 000 €
Autres dépenses d'investissement	73 400 €

Dans les dépenses de Fonctionnement, figurent :

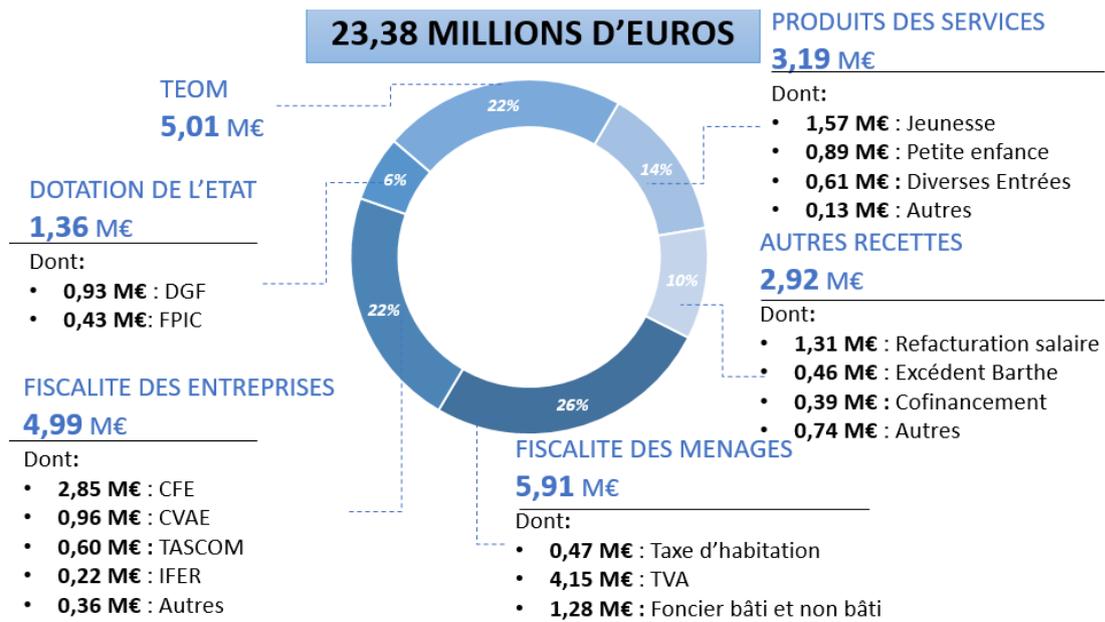
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).
- Les charges financières liées aux emprunts
- Les autres charges courantes
- Les participations aux organismes
- Les charges de personnel
- Les charges générales

Investissement (+57 % par rapport à 2021)

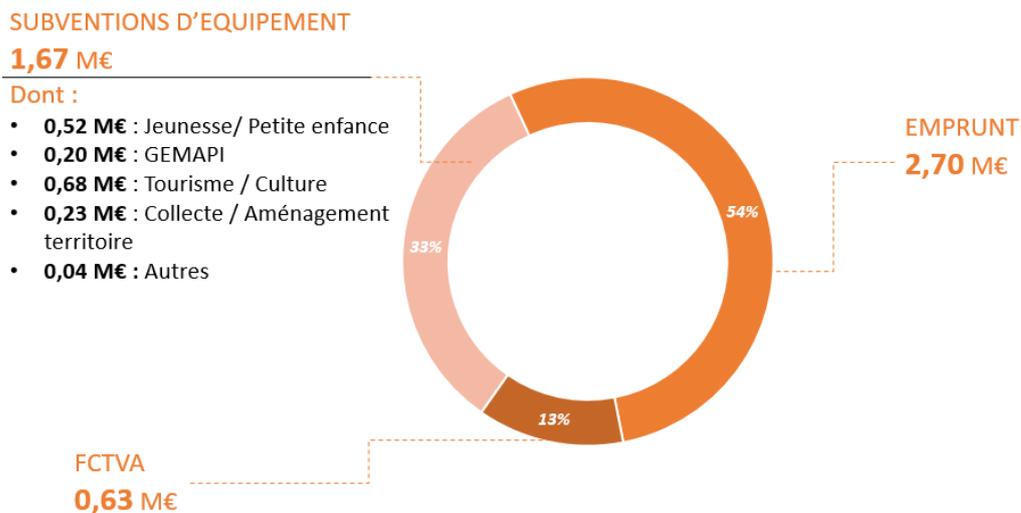
- Les autres dépenses d'investissement
- Le remboursement de la dette
- Les dépenses d'investissements

Monsieur FILLETTE indique qu'un gros effort sur les dépenses de fonctionnement a été réalisé par les services. Monsieur REVEL indique qu'à ce titre, cela va être compliqué de demander davantage d'efforts aux services.

Monsieur FILLETTE poursuit en proposant un graphique plus détaillé des recettes de fonctionnement, d'un montant de 23,38 M€.



Ainsi qu'un détail également plus précis des recettes d'investissement d'un montant 5,00M€.



Le détail des dépenses de fonctionnement est également présenté :

CHARGES GENERALES

3,20 M€

Dont:

- **0,95 M€** : Jeunesse/Petite enfance/CAQ
- **0,82 M€** : Moyens généraux
- **0,92 M€** : Aménagement du territoire
- **0,41 M€** : Culture
- **0,10 M€** : Autres

REVERSEMENT AUX COMMUNES

1,87 M€

Attributions de compensation

CHARGES FINANCIERES

0,24 M€

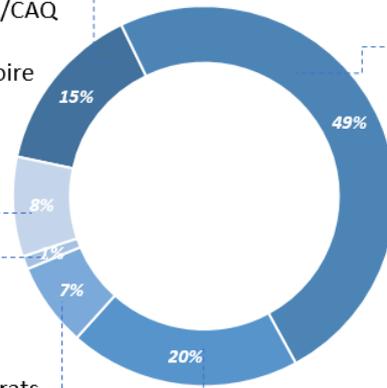
Intérêt de la dette reparté sous 32 contrats

AUTRES CHARGES

1,58 M€

FNGIR, subvention Estagnol et base de plein air

22,04 MILLIONS D'EUROS



CHARGES DE PERSONNEL

10,85 M€

Pour un effectif de 257 agents permanents

PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES

4,30 M€

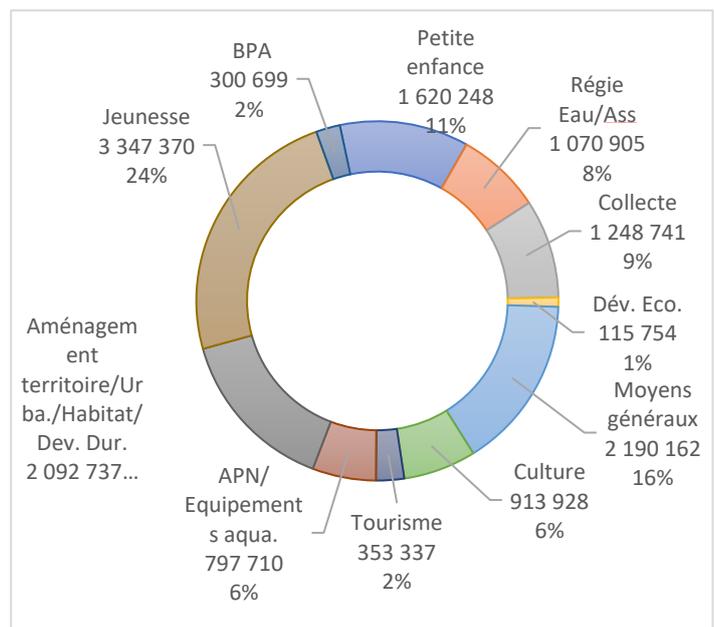
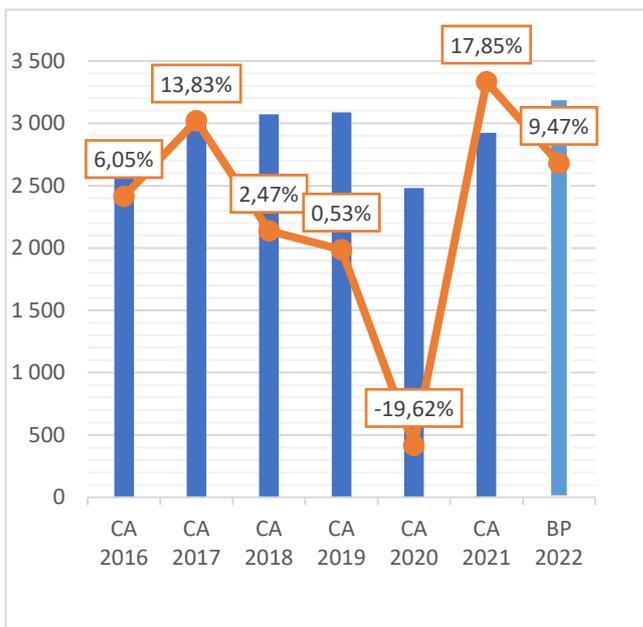
Dont:

- **2,74 M€** : SCH
- **0,84 M€** : SDIS
- **0,19 M€** : SICTOM
- **0,26 M€** : SYDEL
- **0,27 M€** : Autres

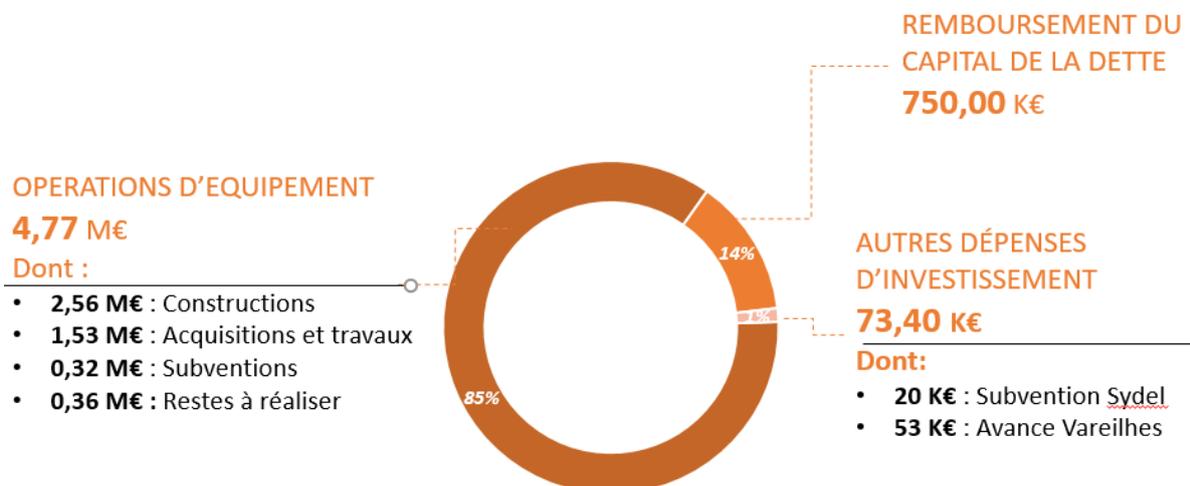
Monsieur FILLETTE précise que l'effectif permanent au 1^{er} janvier 2022 est de 257 agents permanents.

La participation aux organismes représente 20% des dépenses de fonctionnement, plus que nos charges générales pour faire fonctionner nos services.

Les charges à caractère général et les charges de personnel représentent 64% des dépenses pour un total de 14,05M€. Les charges générales dépassent juste le niveau des charges de l'année 2018 bien que les services aient été renforcés et les compétences développées. C'est le résultat des nombreux efforts de gestion faits par les services communautaires. Un détail par service est proposé :



Les dépenses d'investissement sont également présentées à un niveau plus détaillé :



Ces dépenses d'investissement sont la déclinaison du projet de territoire, présenté lors de la séance du débat d'orientation budgétaire. Elles reflètent donc les axes du projet :

- Un territoire durable :
 - S'engager pour les générations futures : extension collecte des EMR en individuel pour la déclinaison d'un projet opérationnel,
 - Protéger la biodiversité : entretien et restauration des cours d'eau
 - Relever le défi de la transition énergétique : rénovation énergétique des bâtiments communautaires, réalisation d'un diagnostic architectural, technique et énergétique du parc immobilier communautaire, établir un programme de travaux en ciblant les bâtiments prioritaires
- Un territoire en développement :
 - Développer harmonieusement le territoire : intensifier le PIG Rénov' Habitat
 - Favoriser la création de richesses : requalifier les zones d'activités et poursuivre l'aide à l'immobilier
- Un territoire de rencontres: axe développé au sein des dépenses de fonctionnement principalement
- Un territoire de gouvernance :
 - Améliorer la qualité et l'efficacité du service public
 - Communication, modernisation, amélioration : renforcer la lisibilité de la Communauté, moderniser ses outils numériques, créer une brigade intercommunale
 - Construction et projets : création d'un espace d'accueil à Mourèze, construction d'un LAEP/RAM, création d'une cuisine centrale, construction des centres de loisirs de Ceyras et Canet
 - Requalification et réhabilitation : réhabilitation du théâtre, requalification des accueils de loisirs

Pour terminer sur la présentation du budget principal, une synthèse de la dette est faite. Monsieur FILLETTE rappelle que la capacité de désendettement est un critère utilisé pour vérifier la bonne

santé financière des collectivités. C'est le nombre d'années nécessaires pour rembourser tout le capital de la dette.

Il indique que la dette de la Communauté est une dette maîtrisée dont la capacité de désendettement n'a jamais dépassé 8 ans depuis 2015. La projection 2022 s'établit à 7,9 ans.

La politique de bonne gestion menée depuis des années permet aujourd'hui de porter un budget 2022 ambitieux, d'une part par l'emprunt et d'autre part par l'autofinancement, sans pour autant remettre en question sa bonne santé financière.

Madame BOURREL demande s'il faut se référer aux montants présentés en séance ou aux montants communiqués en amont. Madame BOURREL indique qu'il y a une différence de deux millions par exemple sur le fonctionnement entre les montants communiqués et les montants présentés. Il y a aussi une différence sur l'investissement. Monsieur FILLETTE indique que ces montants ont été retraités sans les écritures d'ordres ce qui explique qu'on ne retrouve pas les mêmes montants. Monsieur REVEL indique que c'est tout à fait normal d'avoir cette différence avec une présentation ne comprenant que les écritures obligatoires.

Madame ABADIE, Responsable du service finances présente la seconde partie du BP2022 comprenant notamment les budgets annexes des zones d'activités.

Monsieur PEREZ a une interrogation concernant la zone d'activité de Vareilhes. Il souhaiterait avoir des explications là-dessus : est ce qu'il s'agit d'une ZAC ? Quelle est sa surface ? Quels sont les projets de commercialisation ?

Monsieur REVEL indique que les acquisitions pour la création de la zone de Vareilhes ont été réalisées il y a très longtemps. Actuellement, un travail est mené sur 4 hectares qui serait débloqués après accord de la DDTM, le PLU de la commune de Paulhan n'étant pas encore terminé. Des entreprises se sont déjà manifestées pour s'installer.

Monsieur VALERO indique que ce sont des entreprises qui sont déjà implantées à Paulhan mais qui sont contraintes dans leur développement en raison d'un manque d'espace. Il a donc été obtenu la possibilité d'une extension de 4 hectares avant que le SCOT et le PLU ne soient votés pour éviter que les entreprises partent ailleurs et ne quittent le territoire. Ultérieurement, lorsque le SCOT et le PLU seront votés, il y a aura 6 hectares supplémentaires.

Monsieur PEREZ a une autre interrogation concernant les dépenses de fonctionnement s'agissant notamment des dépenses qui concernent le SDIS, le SYDEL etc. Est-ce qu'il n'y a pas possibilité de réduire ces dépenses ou de les réétudier parce que Monsieur PEREZ trouve que c'est un peu superflu. Monsieur REVEL répond que s'agissant du SDIS c'est une convention un peu particulière qui avait été passée à l'époque du district et l'évolution de cette somme a été réévaluée et calculée avec la réalisation de la caserne, puisqu'il fallait transférer la caserne des pompiers aux Tanes Basses. Monsieur REVEL indique avoir écrit au Président du SDIS pour demander une renégociation puisque seulement la Métropole et la Communauté de communes contribuent de cette manière. Cela s'explique eu égard aux compétences exercées lorsqu'il s'agissait du District.

Concernant le Pays, le montant se fait au regard du nombre d'habitants. Concernant le Syndicat

Centre Hérault, il s'agit de nos poubelles, donc c'est la plus grosse contribution. Monsieur REVEL indique que cela va continuer à augmenter au regard des coûts d'enfouissements croissants. S'agissant du Syndicat Mixte Salagou, Monsieur REVEL indique que si l'on souhaite être reconnu comme grand Site de France, cette contribution est nécessaire, et il ajoute que le Syndicat accompagne aussi la Communauté de communes sur d'autres dossiers. Monsieur REVEL indique qu'il va faire un courrier à ces organismes en précisant qu'à une exception près, il n'y aura pas d'augmentation.

Madame ABADIE poursuit avec la présentation des budgets annexes des différentes zones d'activités et présente le parallèle entre le CA2021 et le BP2022.

La Salamane : 80 157,11 € de travaux ont été réalisés en 2021, 179 843,89 € sont prévus en 2022. Les ventes réalisées en 2021 s'élèvent à 3 108 533,52 € et la prévision 2022 est à 1 096 099 €.

Le résultat 2021 est fortement excédentaire à 2 334 814,18 €, dû aux nombreuses ventes déjà réalisées, qui vont permettre le remboursement anticipé partiel d'un emprunt (déjà réalisé en début d'année).

La Barthe : 6 637,03 € de travaux ont été effectués au compte administratif 2021, 2 000€ restes à faire en 2022 pour finaliser la zone. Une vente a été enregistrée pour 989 950 €, ce qui génère un excédent de 502 063,40 €, qui sera transféré au budget général au cours de l'année.

Vareilhes : Une étude sera lancée sur l'aménagement de cette zone (30 000 euros). Le budget général prend en charge également le déficit de la zone environ 24 600 euros/an (remboursement d'emprunt).

L'Estagnol : Encore une parcelle qui nécessite, pour être vendue, des travaux de viabilisation. La clôture de ce budget ne pourra intervenir qu'après (avoir vendue) vente de ladite parcelle.

Le budget annexe de la Base de plein air du Salagou :

Madame Abadie indique que l'année 2021 a été, une fois encore, impactée par la crise sanitaire, sur son activité. Cela a permis toutefois des dépenses en moins sur les prestations ou les réparations. Des dépenses de personnel en plus sont toutefois à constater, non liées à la crise du Covid, du fait d'un contentieux antérieur à la reprise en régie de 2019, et la régularisation de cotisations URSSAF qui sont plus importantes avec le statut d'un service public que sous un statut associatif.

Les recettes du compte administratif sont issues des activités et d'une recette exceptionnelle de l'Etat pour compenser les pertes engendrées par la crise sanitaire en 2020 de 95 191 €, et d'une subvention d'équilibre de 247 200 € pour équilibrer le déficit de l'année mais aussi ceux de 2019 et 2020.

Les résultats de clôture 2021 sont de zéro en fonctionnement (subvention d'équilibre aidant) et de - 4 708,06 € en investissement.

En 2022, un retour à la normale est espéré pour l'activité tant en dépenses qu'en recettes. Une subvention d'équilibre est prévue à hauteur de 86 900 €.

Le budget annexe du SPANC : Madame Abadie précise que c'est la dernière année que ce budget est présenté car il intègre le budget en régie assainissement en 2022.

Les dépenses 2021 se décomposent entre les prestations de services pour la réalisation des contrôles et le personnel, se chiffrant à 30% d'un équivalent temps plein.

Les recettes s'élèvent à 13 000 € qui comprend la facturation des contrôles des installations réalisés.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement depuis plusieurs années. Les résultats de clôture s'établissent à -9 092,33 € en exploitation et à 667,39 € en investissement.

Les budgets annexes de l'eau et l'assainissement en régie :

Les principales dépenses Exploitation 2021 / 2022 :

Eau : Augmentation des postes d'entretien et réparations (fuites, nouveaux branchements), changement de compteurs, transport d'eau pour la commune de Saint Félix en 2021.

Assainissement : curage des lagunes de Saint Félix (tous les 10 ans) en 2021 / poursuite des efforts sur le curage des lagunes (Aspiran, Liausson) en 2022.

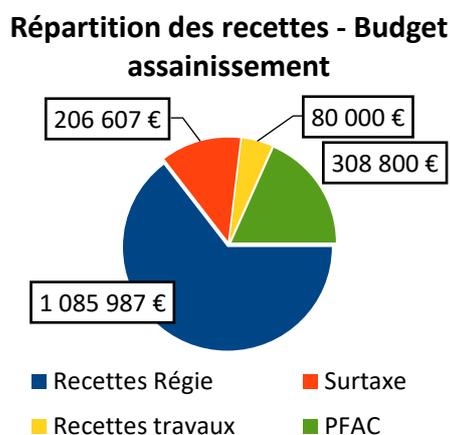
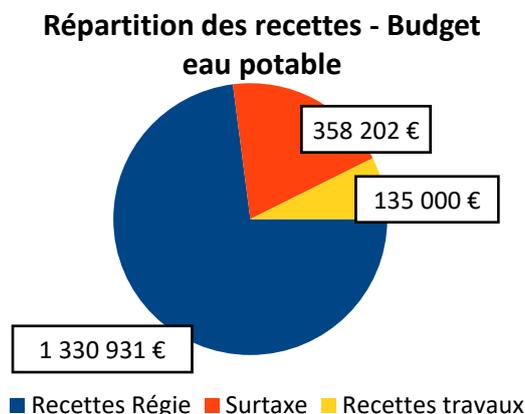
Les autres dépenses communes Eau et Assainissement sont le personnel, les annuités de la dette et amortissements des immobilisations et subventions.

Les dépenses Investissement 2021 / 2022 :

- Réhabilitation des réseaux : St Félix, Paulhan, Canet, Lacoste, Usclas...
- Travaux captage : Mourèze, Canet, raccordement Saint Félix, Brignac, Ceyras
- STEP intercommunale et Mérifons en 2022, après les études en 2021
- Schémas directeurs : fin des paiements en 2022
- Régie Interc'Eau : en 2021, il y a eu l'acquisition d'un véhicule, de matériels et outillages divers. En 2022, en plus du matériel et des outillages divers qui peuvent être renouvelés partiellement chaque année, il y a la construction du **bâtiment pour la future régie unique.**

Les **recettes d'exploitation** sont composées des recettes de la régie et de l'ancien budget SAUR : facturation aux abonnés, surtaxe de la SAUR (tarif communautaire appliqué à la facture d'eau et d'assainissement afin de financer les investissements à réaliser sur les infrastructures exploitées opérationnellement par un délégataire ici la SAUR jusqu'en 2023), les travaux de raccordement et les participations forfaitaires à l'assainissement collectif uniquement sur le budget assainissement.

La répartition des recettes se présente comme suit :



Les recettes d'investissement

comprennent les subventions d'un montant de 500 671 € en eau et 508 450€ en assainissement. Au budget primitif 2022, les subventions sont prévues pour 2 220 573 € en eau et 1 428 019 € en assainissement. Des emprunts ont été réalisés : 900 000 € sur l'eau et 800 000 € sur l'assainissement. 1.1M€ sur l'eau et 2,7M€ sur l'assainissement sont prévus en 2022.

Les résultats fin 2021 sont de 141 202,38 € sur le budget de l'eau pour la section d'exploitation et de 424 006,30 € sur la section d'investissement. En assainissement la section d'exploitation clôture en excédent de 80 541,90 € et avec déficit de 444 832,22 € en investissement. L'affectation des résultats sera calculée une fois les résultats des budgets annexes DSP SAUR et SPANC réintégrés dans les budgets régie.

Madame ABADIE poursuit sur les budgets de la DSP SAUR. La section d'exploitation pour l'année 2021 ne génère pas de frais significatifs car la gestion est réalisée par le délégataire. Les dépenses sont : le loyer du bâtiment et le personnel proratisé, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de la DSP, les prestations de recherche en eau, les annuités de la dette et les amortissements.

Les recettes sont issues de la surtaxe sur l'eau et de la surtaxe et de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif pour l'assainissement.

La section d'investissement comprend en dépenses et recettes les écritures liées :

- Au schéma directeur intercommunal et ses subventions,
- A la fin des travaux de la canalisation Route de Liausson et ses subventions,
- L'acquisition d'une parcelle Mas de Mare,
- Aux premières dépenses réalisées pour le bâtiment de la future régie.

Les résultats fin 2021 sont de 934 385,06 € sur la section d'exploitation de l'eau et - 3 838,60 € sur la section d'investissement. 1 228 053,53 € sur la section d'exploitation du budget assainissement et 75 809,76 € sur la partie investissement. Ces résultats seront intégrés au budget en régie.

Monsieur FAUSTIN souhaiterait revenir sur la SAUR et sur la DSP qui s'arrête. Monsieur FAUSTIN constate bien qu'il y a un solde positif de 2,3 millions d'euros qui correspond avant tout à de l'investissement, ou tout du moins à du financement réalisé par les habitants de Clermont l'Hérault,

Nébian et Paulhan. Par le passé, ces excédents ont toujours été gardé par les municipalités qui ont donné leur DSP donc aujourd'hui Monsieur FAUSTIN a bien compris que ces excédents ne pouvaient pas être conservés aux communes, mais il estime que ces investissements doivent se répercuter aux territoires concernés. Il va y avoir une augmentation du prix de l'eau par ailleurs. Par conséquent, Monsieur FAUSTIN estime que c'est compliqué d'expliquer aux citoyens qu'avec un tel résultat, une augmentation du prix de l'eau intervienne.

Monsieur REVEL indique qu'on n'a pas le choix et qu'il faut de toute façon récupérer ces investissements. Il a été répondu également à un courrier de la commune de Clermont l'Hérault expliquant que le coût des investissements à venir dépassait les bénéfices mentionnés ci-dessus. Monsieur REVEL rappelle que la loi impose de récupérer le budget de la SAUR.

Monsieur SABATIER a une interrogation sur le budget DSP SAUR et dans les dépenses, il est indiqué premières dépenses pour le futur bâtiment régie unique. Monsieur RODRIGUEZ indique qu'il s'agit des études liées à la construction, les avances faites sur les architectes. Monsieur RODRIGUEZ rappelle qu'il est souhaité que ce bâtiment soit exemplaire en termes de matériaux et d'environnement. Il sera d'ailleurs très prochainement présenté pour l'obtention du label Bâtiment Durable Occitanie (BDO). Monsieur REVEL ajoute que le bâtiment construit pour la régie eau et assainissement va également servir pour les communes de Nébian, Clermont l'Hérault et Paulhan, donc cela paraît normal que le budget de la DSP rentre dans l'investissement de la nouvelle régie de l'eau.

Monsieur RODRIGUEZ indique que le contrat de la SAUR a été prolongé pour l'année 2022 mais aujourd'hui la réflexion d'une régie sur la totalité du territoire est d'ores et déjà engagée.

Monsieur FAUSTIN indique qu'il n'y a rien de choquant à ce que le budget de la DSP rentre l'investissement de la nouvelle régie de l'eau, mais par le passé, toutes les communes ont conservé l'excédent et aujourd'hui ce n'est pas le cas. Madame GAIRAUD indique que s'agissant de Cabrières par exemple, la commune n'a pas gardé l'excédent.

Les budgets de la DSP PERETOISE présentent, comme pour la DSP SAUR, peu de dépenses d'exploitation. Une dépense en 2022 pour une étude géophysique et une prestation de recherche en eau est budgétisée. Les recettes 2021 et 2022 sont issues de la surtaxe pour l'eau et la participation forfaitaire à l'assainissement collectif pour l'assainissement. Les sections d'investissement ont comptabilisé les schémas directeurs et les subventions s'y rapportant. Les résultats de clôture sont excédentaires tous budgets confondus et toutes sections confondues.

19h17 – Le Président REVEL quitte la séance et donne la présidence à Monsieur BARDEAU.

06. Compte administratif 2021 – Budget général

Conformément au projet de compte administratif 2021 du Budget général, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	2 924 973,30	70	Produits des services	4 059 855,72
012	Charges de personnel	9 799 700,17	73	Impôts et taxes	15 384 410,67
014	Atténuations de produits	3 087 454,08	74	Dotations, subventions et participations	2 338 177,54
65	Autres charges de gestion courante	4 629 745,41	75	Autres produits de gestion courante	133 216,87
Chap	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
66	Charges financières	252 777,11	013	Atténuations de charges	107 314,98
67	Charges exceptionnelles	372 010,28	76	Produits financiers	6 800,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 459 403,97	77	Produits exceptionnels	123 022,33
68	Dotations aux provisions	446,78	042	Opérations d'ordre entre section	196 054,87
			002	Résultat antérieur reporté	2 657 372,62
Total Dépenses Fonctionnement		22 526 511,10	Total Recettes Fonctionnement		25 006 225,60
Excédent 2021					2 479 714,50

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Résultat antérieur reporté	1 521 647,27	10	Dotations, fonds divers et réserves	935 787,30
Op.	Total dépenses d'opérations	2 017 666,63	040	Opérations d'ordre entre section	1 459 403,97
16	Emprunts et dettes assimilées	808 821,32	13	Subventions d'investissement	298 808,87
204	Subventions d'équipement versées	28 735,00			
26	Participations et créances rattachées	14 000,00			
27	Autres immobilisations financières	24 206,22			
040	Opérations d'ordre entre section	196 054,87			
Total Dépenses Investissement		4 611 131,31	Total Recettes Investissement		2 694 000,14
Déficit 2021		-1 917 131,17			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2021 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2021	Chap.	Désignation	RAR 2021
Op.	Total dépenses d'opération	335 836,56	13	Subventions d'investissement	799 156,12
204	Subventions d'équipement versées	42 000,00			
Total RAR 2021 – dépenses		377 836,56	Total RAR 2021 – recettes		799 156,12
Résultat					421 319,56

Détail des opérations d'investissement :

Désignation opération	CA 2021	RAR 2021
98 – Renouvellement prêt matériel	5 481,98	0,00
101 – Acquisition véhicule	163 711,96	0,00
111 – Acquisition matériel informatique	155 894,20	34 484,24
117 – Travaux rénovation bâtiments	35 857,36	60 662,23
118 – Tri sélectif	64 669,74	24 646,32
138 – Plan gestion Salagou et Mourèze	1 209,22	0,00
144 – Construction Bâtiment jeunesse	373 365,00	0,00
153 – Achats de mobiliers-accessoires	53 346,90	34 849,07
154 – Acquisition matériel outillage	20 415,38	650,00
156 – Subventions communales	20 413,88	51 312,10
162 – Entretien et restauration des cours d'eau	139 464,00	52 377,50
163 – Les Tanes Basses	18 711,67	0,00
164 – La Barthe	0,00	0,00
167 – APN	51 407,02	21 103,65
168 – Espace intercommunal du Salagou	24 940,41	0,00
169 – PIG	35 918,55	3 782,00
170 – Centre aquatique et piscine Paulhan	29 131,46	27 419,85
171 – Théâtre	8 750,15	0,00
172 – Office de Tourisme	16 366,72	0,00
173 – Urbanisme	8 748,00	4 188,00
174 – Rénovation Théâtre	15 342,00	0,00
175 – Maison du grand site Salagou-Mourèze	698 591,50	0,00
176 – Aide à l'immobilier	40 281,00	0,00
177 – AAGV	20 148,46	0,00
178 – Développement durable	2 757,90	20 361,60
179 – Habitat	1 235,36	0,00

Désignation opération	CA 2021	RAR 2021
181 – Construction LAEP-RAM	11 506,81	0,00
TOTAL	2 017 666,63	335 836,56

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

07. Compte administratif 2021 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	4 991,50	70	Produits des services	12 972,00
012	Charges de personnel	16 741,56	74	Subventions d'exploitation	0,00
67	Charges Exceptionnelles	300,00	78	Reprise sur amort et provisions	0,00
68	Dotation aux provisions	31,27	013	Atténuations de charges	0,00
Total Dépenses Exploitation		22 064,33	Total Recettes Exploitation		12 972,00
Déficit 2021		9 092,33			

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op.10	Opération investissement	0,00	001	Résultat reporté N-1	667,39
Total Dépenses Investissement		0,00	Total Recettes Investissement		667,39
			Excédent 2021		667,39

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

08. Compte administratif 2021 – Budget annexe Base de Plein Air du Salagou

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la Base de Plein Air du Salagou, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	50 400.64	70	Produits des services	220 251.70
012	Charges de personnel	306 865.00	74	Subventions d'exploitation	342 390.31
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
042	Opérations d'ordre	18 098.87			
65	Autres charges de gestion courante	2 341.00			
002	Déficit reporté N-1	184 936.50			
Total Dépenses Exploitation		562 642.01	Total Recettes Exploitation		562 642.01

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
10	Opération investissement	23 770.62	001	Excédent reporté N-1	963.69
			040	Amortissements	18 098.87
Total Dépenses Investissement		23 770.62	Total Recettes Investissement		19 062.56
Déficit 2021		4708.06			

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

09. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZAC de la Salamane

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de la Salamane, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	80 157,11	70	Produits des ventes	3 108 533,52
65	Autres charges de gestion courante	0,02	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	136 271,21	042	Stocks	5 926 120,76
042	Stocks	8 818 225,94	043	Stocks financiers	136 271,21
043	Stocks financiers	136 271,21			
Total Dépenses Fonctionnement		9 170 925,49	Total Recettes Fonctionnement		9 170 925,49

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
16	Remboursement emprunts	398 139,48	040	Stocks	8 818 225,94
040	Stocks	5 926 120,76			
001	Solde d'exécution antérieur	159 151,52			
Total Dépenses Investissement		6 483 411,76	Total Recettes Investissement		8 818 225,94
Excédent 2021					2 334 814,18

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

10. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
66	Charges financières	52 750,66	76	Produits financiers	19 663,29
042	Stocks	2 143 814,92	042	Stocks	2 176 902,29
043	Stocks financiers	33 087,37	043	Stocks financiers	33 087,37
			75	Autres produits gestion courante	122 800,97
			002	Résultat reporté N-1	900 385,69
Total Dépenses Fonctionnement		2 229 652,95	Total Recettes Fonctionnement		3 252 839,61
Excédent 2021					1 023 186,66

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap .	Désignation	CA 2021	Chap .	Désignation	CA 2021
001	Résultat reporté N-1	995 905,69	040	Stocks	2 143 814,92
040	Stocks	2 176 902,29	27	Autres immobilisations financières	38 918,77
16	Remboursement d'emprunt	128 632,37			
Total Dépenses Investissement		3 301 440,35	Total Recettes Investissement		2 182 733,69
Déficit 2021					1 118 706,66

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

11. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZA de Vareilhes

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZA de Vareilhes, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
66	Charges financières	6 806,22	042	Stocks	506 291,66
042	Stocks	499 485,44	043	Stocks financiers	6 806,22
043	Stocks financiers	6 806,22			
Total Dépenses Fonctionnement		513 097,88	Total Recettes Fonctionnement		513 097,88

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
16	Remboursement d'emprunt	17 400,00	16	Avance du Budget Général	24 206,22
040	Stocks	506 291,66	040	Stocks	499 485,44
Total Dépenses Investissement		523 691,66	Total Recettes Investissement		523 691,66

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

12. Compte administratif 2021 – Budget annexe de la ZA de la Barthe Tranche 2

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe de la ZA de la Barthe tranche 2, Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	6 637,03	042	Stocks	487 886,60
042	Opérations d'ordre entre section	969 137,00	70	Produits de services	989 950,00
			75	Autres produits gestion courante	0,83
Total Dépenses Fonctionnement		975 774,03	Total Recettes Fonctionnement		1 477 837,43
Excédent 2021					502 063,40

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	481 250,40	040	Opérations d'ordre entre section	969 137,00
040	Stocks	487 886,60			
Total Dépenses Investissement		969 137,00	Total Recettes Investissement		969 137,00

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

13. Compte administratif 2021 – Budget annexe eau Interc'eau

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe eau « Interc'eau », Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	730 055,72	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	436 766,64	042	Opérations d'ordre	93 558,00
014	Atténuation de produits	257 153,54	70	Produits des services	1 768 095,75
65	Autres charges courantes	582,92	74	Subventions d'exploitation	17 830,00
66	Charges financières	46 292,25	75	Autres produits courants	0,00
67	Charges exceptionnelles	29 330,47	77	Produits exceptionnels	33 475,64
68	Dotations aux amortissements	9 106,99	002	Excédent antérieur reporté Fonct.	228 523,25
042	Opérations d'ordre	490 991,73			
Total Dépenses Exploitation		2 000 280,26	Total Recettes Exploitation		2 141 482,64

Excédent 2021 141 202,38

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op.	Total dépenses opérations	1 138 926,49	13	Subventions d'investissement	500 671,42
16	Remboursement capital d'emprunts	138 742,55	16	Emprunt/avance	900 000,00

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
040	Opérations d'ordre	93 558,00	040	Opérations d'ordre	490 991,73
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	293 831,61	10	Dotation, fonds divers	268 615,80
13	Subventions d'investissement	61 214,00			
Total Dépenses Investissement		1 726 272,65	Total Recettes Investissement		2 160 278,95
Excédent 2021					434 006,30

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2021 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2021	Chap.	Désignation	RAR 2021
Op.	Opérations investissement	1 022,92			
Total RAR 2021 – dépenses		1 022,92	Total RAR 2021 – recettes		0,00

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

14. Compte administratif 2021 – Budget annexe assainissement Interc'eau

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « Interc'eau », Monsieur BARDEAU propose aux membres Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2021 :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	661 862,76	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	365 094,00	042	Opérations d'ordre	114 193,17
014	Atténuation de produits	89 841,00	70	Produits des services	1 320 715,98
65	Autres charges de gestion courante	582,92	74	Subventions d'exploitation	39 837,87
66	Charges financières	97 970,23	75	Autres produits courants	0,00
67	Charges exceptionnelles	227,60	77	Produits exceptionnels	40 611,08
042	Opérations d'ordre	430 367,17	002	Excédent N-1 reporté	211 129,48
Total Dépenses Exploitation		1 645 945,68	Total Recettes Exploitation		1 726 487,58

Excédent 2021 80 541,90

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op.	Total des dépenses opérations	1 331 205,86	10	Dotations, fonds divers	150 000,00
16	Remboursement capital	181 801,24	13	Subventions d'investissement	508 450,08
040	Opérations d'ordre	114 193,17	16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Résultat antérieur reporté	855 704,42	040	Opérations d'ordre	430 367,17
4581	Opérations pour compte de tiers	41 770,30	23	Immobilisations en cours	92 404,76
			4582	Opérations pour compte de tiers	98 620,76
Total Dépenses Investissement		2 524 674,99	Total Recettes Investissement		2 079 842,77

Déficit 2021 - 444 832,22

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2021	Chap.	Désignation	RAR 2021
Op.	Opérations investissement	1 171,67			
Total RAR 2021 – dépenses		1 171,67	Total RAR 2021 – recettes		0,00

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

15. Compte administratif 2021 – Budget annexe eau « DSP SAUR »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe eau « DSP SAUR », Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,

- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation			
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021	
011	Charges à caractère général	12 542,83	002	Résultat antérieur reporté	499 398,77	
012	Charges de personnel	30 294,80	042	Opérations d'ordre	22 984,15	
65	Autres charges courantes	0,38	70	Produits des services	582 557,74	
66	Charges financières	25 846,22	77	Produits exceptionnels	51 936,1	
042	Opérations d'ordre	153 807,47				
Total Dépenses Exploitation		222 491,70	Total Recettes Exploitation		1 156 876,76	
					Excédent 2021	934 385,06

Dépenses Investissement			Recettes Investissement			
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021	
Op. 10	Opération d'investissement	164 504,61	040	Opérations d'ordre	153 807,47	
16	Remboursement capital emprunts	70 431,70	13	Subventions	85 851,69	
040	Opérations d'ordre	22 984,15	10	Dotations, fonds divers et réserves	162 619,52	
001	Résultat antérieur reporté	149 800,52	16	Emprunts et dettes assimilés	1 603,70	
Total Dépenses Investissement		407 720,98	Total Recettes Investissement		403 882,38	
					Déficit 2021	3 838,60

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

16. Compte administratif 2021 – Budget annexe assainissement « DSP SAUR »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « DSP SAUR », Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	5 771,78	002	Résultat reporté N-1	842 307,35
012	Charges de personnel	49 464,04	042	Opérations d'ordre	25 753,95
66	Charges financières	23 633,54	70	Produits des services	492 169,22
042	Opérations d'ordre	101 389,22	74	Subventions d'exploitation	48 082,63
65	Autres charges gestion courantes	1,04			
Total Dépenses Exploitation		180 259,62	Total Recettes Exploitation		1 408 313,15
Excédent 2021					1 228 053,53

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
001	Résultat reporté N-1	58 489,36	040	Opérations d'ordre	101 389,22
Op. 10	Opération d'investissement	30 672,15	13	Subventions d'investissement	134 961,66
16	Remboursement capital	45 625,66			
040	Opérations d'ordre	25 753,95			
Total Dépenses Investissement		160 541,12	Total Recettes Investissement		236 350,88
Excédent 2021					75 809,76

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

17. Compte administratif 2021 – Budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX », Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	110,00	042	Opérations d'ordre	3 099,62
012	Charges de personnel	1 149,88	70	Produits des services	44 597,28
042	Opérations d'ordre	32 462,05	002	Résultat antérieur reporté	6 369,25
65	Autres charges de gestion courante	0,67			
66	Charges financières	9 773,18			
Total Dépenses Exploitation		43 495,78	Total Recettes Exploitation		54 066,15
Excédent 2021					10 570,37

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op. 10	Opération d'investissement	4 778,30	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	25 769,09
16	Remboursement capital emprunt	23 409,12	040	Opérations d'ordre	32 462,05
040	Opérations d'ordre	3 099,62	13	Subventions d'investissement	5 789,46
Total Dépenses Investissement		31 287,04	Total Recettes Investissement		64 020,60
			Excédent 2021		32 733,56

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

18. Compte administratif 2021 – Budget annexe assainissement « DSP PERETOISE DES EAUX »

Conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement « DSP PERETOISE DES EAUX », Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du Compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	137,00	002	Excédent reportéN-1	57 131,43
012	Charges de personnel	1 667,46	042	Opérations d'ordre	12 665,66
66	Charges financières	2 342,14	70	Produits des services	44 000,00
042	Opérations d'ordre	18 809,09			
65	Autres charges courantes	0,05			
Total Dépenses Exploitation		22 955,74	Total Recettes Exploitation		113 797,09
			Excédent 2021		90 841,35

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op. 10	Opération d'investissement	2 895,24	040	Opérations d'ordre	18 809,09
16	Remboursement capital emprunts	10 262,24	13	Subventions d'investissement	12 933,16
040	Opérations d'ordre entre section	12 665,66	10	Dotations, fonds divers	8 993,13
001	Résultat antérieur reporté	8 993,13			
Total Dépenses Investissement		34 816,27	Total Recettes Investissement		40 735,38
					Excédent 2021
					5 919,11

Le Président soumet le point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

19. Cotisation foncière des entreprises (CFE) – Vote du taux 2022

Monsieur BRUN rappelle que par délibération du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a fixé le taux de la CFE à 33,10 %.

Monsieur BRUN propose aux membres du conseil Communautaire :

- **MAINTENIR** ce taux pour l'année 2022 et de le fixer ainsi à 33,10 %,

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

20. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2022

Monsieur REVEL rappelle que par délibération du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a approuvé les taux 2021 des deux taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17,25 %

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **MAINTENIR** ces taux pour l'année 2022 et de les fixer comme suit :
 - Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 17,25 %.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

21. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Vote du taux 2022

Monsieur REVEL rappelle que par délibération du 13 avril 2021, le Conseil communautaire a fixé le taux de la TEOM à 17,70 %. L'évolution des coûts du service, entièrement couverts par la TEOM, ne justifie pas une évolution du taux.

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **MAINTENIR** le taux de la TEOM à 17,70 % pour l'année 2022.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

22. Fixation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) des campings pour l'année 2022

Monsieur REVEL rappelle que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des campings pour l'année 2021 avait été fixée à 46€. Considérant le coût du service de collecte des déchets ménagers, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **MAINTENIR** et de **FIXER** cette redevance à 46 € par emplacement pour l'année 2022.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

23. Fixation du produit 2022 de la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, le Conseil communautaire a institué la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) lors de sa séance du 11 septembre 2019.

Cette taxe est destinée à financer le montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de tout ou partie de la compétence telle qu'elle est définie au I bis de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts :

- La taxe est plafonnée à 40€ par habitant (population DGF), et s'applique à tous les contribuables du territoire,
- Le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Lors du Débat d'orientations budgétaires 2021, la Communauté de communes du Clermontais a choisi de déterminer un produit de 150 000 euros avec un objectif de 300 000 euros en 2026 à la fin du mandat, en respectant le principe de couverture des dépenses correspondantes.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire de :

- **FIXER et ARRETER** le produit de la taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 180 000 euros pour l'année 2022.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à la majorité. 1 contre

24. Affectation des résultats des comptes administratifs 2021 du budget général, du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, du budget annexe de la ZA de la Barthe Tranche 2, du budget annexe eau « INTERC'EAU », du budget annexe assainissement « INTERC'EAU », du budget annexe eau « DSP PERETOISE » et du budget annexe assainissement « DSP PERETOISE »

Monsieur REVEL rappelle que les trois premiers alinéas de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'AFFECTER** les résultats des comptes administratifs 2021, comme suit :

	Excédent de la section de fonctionnement	Affectation à la section d'investissement		Affectation à la section de fonctionnement	
	Montant	Compte à créditer	Montant	Compte à créditer	Montant
Budget Général	2 479 714,50	R 1068	1 495 811,54	R 002	983 902,96
ZAC Estagnol	1 023 186,66			R 002	1 023 186,66
ZA Barthe Tranche 2	502 063,40			R 002	502 063,40
Eau DSP PERETOISE	10 570,37			R 002	10 570,37
Assainissement DSP PERETOISE	90 841,35			R 002	90 841,35
Eau Interc'Eau + clôture EAU DSP SAUR	1 075 587,44			R 002	1 075 587,44
<i>Eau Interc'Eau</i>	<i>141 202,38</i>				
<i>Eau DSP SAUR</i>	<i>934 385,06</i>				
Assainissement Interc'Eau + clôture Assainissement DSP SAUR et SPANC	1 299 503,10	R 1068	369 526,74	R 002	929 976,36
<i>Assainissement Interc'Eau</i>	<i>80 541,90</i>				
<i>Assainissement DSP SAUR</i>	<i>1 228 053,53</i>				
<i>SPANC</i>	<i>-9 092,33</i>				

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

25. Budget primitif 2022 – Budget général

Considérant le projet de budget primitif 2022 du Budget général, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	3 201 591,00	002	Excédent antérieur reporté	983 902,96
012	Charges de personnel	10 850 000,00	042	Opérations d'ordre entre section	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 621 200,00	013	Atténuations de charges	126 000,00
66	Charges financières	245 000,00	70	Produits des services	4 513 549,00
014	Atténuations de produits	2 974 563,00	73	Impôts et taxes	16 052 100,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	74	Dotations et participations	2 117 250,00
042	Opérations d'ordre	992 000,00	75	Autres produits gestion courante	91 500,00
023	Virement à la section d'investissement	119 060,00	77	Produits exceptionnels	488 000,00
67	Charges exceptionnelles	150 000,00			
68	Dotations aux provisions	1 258 887,96			
Total Fonctionnement		24 422 301,96	Total Fonctionnement		24 422 301,96

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses des opérations	4 395 960,00	10	FCTVA prévisionnel	631 300,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	10	Affectation du résultat	1 495 811,54
16	Remboursement capital emprunts	750 000,00	13	Subventions d'investissement	877 000,00
27	Autres immobilisations financières	53 400,00	16	Emprunt et dettes assimilées	2 700 000,00
040	Opérations d'ordre entre section	50 000,00	040	Opérations d'ordre	992 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	021	Virement section de fonctionnement	119 060,00
001	Résultat reporté N-1	1 917 131,17			
Total Investissement		7 236 491,17	Total Investissement		6 815 171,54

Solde des Restes à réaliser 2021 – Dépenses			Solde des Restes à réaliser 2021 – Recettes		
Op.	Total dépenses d'équipement	335 836,56	13	Subventions d'investissement	799 156,19
204	Subventions d'équipement versées	42 000,00			
Total RAR 2021		377 836,56	Total RAR 2021		799 156,19
Total Général Dépenses Investissement		7 614 327,73	Total Général Recettes Investissement		7 614 327,73

Détail des opérations d'investissement :

n°	Libellé Opération	BP 2022	RAR 2021
		Montant TTC	Montant TTC
98	Renouvellement prêt matériel	7 150,00	0,00
101	Acquisition de véhicules	305 000,00	0,00
111	Acquisition matériels informatiques	145 700,00	34 484,24
117	Travaux rénovation bâtiments communautaires	239 000,00	60 662,23
118	Tri sélectif et modes de collecte	263 000,00	24 646,32
138	Plan de gestion du Salagou et de Mourèze	3 000,00	0,00
144	Construction bâtiments jeunesse	1 282 900,00	0,00
153	Achats mobiliers et accessoires	78 060,00	34 849,07
154	Acquisition matériels et outillages	42 500,00	650,00
156	Subventions aux communes	180 000,00	51 312,10
162	Entretien et restauration des cours d'eau – GEMAPI	247 500,00	52 377,50
163	Requalification des zones d'activités	450 000,00	0,00
167	APN	13 000,00	21 103,65
168	Espace intercommunal du Salagou	20 000,00	0,00
169	Opération PIG	100 000,00	3 782,00
170	Centre aquatique et piscine Paulhan	0,00	27 419,85
173	Urbanisme	0,00	4 188,00
174	Rénovation théâtre	100 000,00	0,00
175	Maison du grand site Salagou-Mourèze	287 950,00	0,00
176	Aides à l'immobilier	15 000,00	0,00
177	Aire Accueil Gens du Voyage	121 200,00	0,00
178	Développement durable	0,00	20 361,60
181	Construction locaux LAEP/RAM	310 000,00	0,00
182	Aménagement espace accueil et réunion	150 000,00	0,00
183	Cuisine centrale	35 000,00	0,00
TOTAL		4 395 960,00	335 836,56
		4 731 796,56	

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du budget général tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

26. Budget primitif 2022 – Budget annexe Base de plein air du Salagou

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe Base de plein air du Salagou, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Exploitation					
Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	80 000,00	70	Produits des services	302 000,00
012	Charges de personnel	290 000,00	74	Subventions d'exploitation	86 900,00
65	Autres charges gestion courante	2 900,00	75	Autres produits gestion courante	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
042	Opérations d'ordre	17 000,00			
Total Exploitation		391 900,00	Total Exploitation		391 900,00
Investissement					
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.10	Opération d'investissement	37 800,00	16	Emprunts et dettes assimilées	36 131,90
Op.10	Restes à réaliser 2021	+ 10 623,84	040	Opérations d'ordre entre section	17 000,00
001	Résultat antérieur reporté	4 708,06			
Total Investissement		53 131,90	Total Investissement		53 131,90

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du Budget annexe Base de plein air du Salagou, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

27. Budget primitif 2022 – Budget annexe ZAC de la Salamane

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe ZAC la Salamane, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	179 843,89	70	Produits des ventes	1 096 09,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	75	Autres produit gestion courante	50,00
66	Charges financières	134 000,00	042	Stocks	3 139 778,65
042	Stocks	3 922 033,76	043	Stocks financiers	134 000,00
043	Stocks financiers	134 000,00			
Total Fonctionnement		4 369 927,65	Total Fonctionnement		4 369 927,65

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
16	Remboursement d'emprunts	3 117 069,29	040	Stocks	3 922 033,76
040	Stocks	3 139 778,65	001	Résultat antérieur reporté	2 334 814,18
Total Investissement		6 256 847,94	Total Investissement		6 256 847,94

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZAC la Salamane, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

28. Budget primitif 2022 – Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	20 000,00	70	Produits des ventes	95 520,00
66	Charges financières	51 000,00	76	Produits financiers	20 000,00
042	Stocks	2 177 000,00	042	Stocks	2 132 480,00
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
043	Stocks financiers	31 000,00	043	Stocks financiers	31 000,00
023	Virement à la section d'invest.	1 023 186,66	002	Résultat antérieur reporté	1 023 186,66
Total Fonctionnement		3 302 186,66	Total Fonctionnement		3 302 186,66

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
16	Remboursement d'emprunts	132 000,00	16	Avance	144 080,00
040	Stocks	2 132 480,00	27	Autres immobilisations financières	38 920,00
001	Résultat antérieur reporté	1 118 706,66	040	Stocks	2 177 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 023 186,66
Total Investissement		3 383 186,66	Total Investissement		3 383 186,66

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

29. Budget primitif 2022 – Budget annexe ZA de Vareilhes

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe ZA de Vareilhes, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	30 000,00	042	Stocks	542 300,00
66	Charges financières	6 000,00	043	Stocks financiers	6 000,00
042	Stocks	506 300,00			
043	Stocks financiers	6 000,00			
Total		548 300,00	Total		548 300,00

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
16	Remboursement d'emprunts	17 400,00	16	Avance Budget Général	53 400,00
040	Stocks	542 300,00	040	Stocks	506 300,00
Total		559 700,00	Total		559 700,00

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZA de Vareilhes, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

30. Budget primitif 2022 – Budget annexe ZAC de la Barthe tranche 2

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe de la ZAC de la Barthe tranche 2, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 000,00	002	Résultat antérieur reporté	502 063,40
67	Charges exceptionnelles	500 063,40			
Total		502 063,40	Total		502 063,40
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Total		0,00	Total		0,00

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZAC de la Barthe tranche 2, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

31. Budget primitif 2022 – Budget annexe EAU « INTERC'EAU »

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « INTERC'EAU », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	913 920,00	70	Ventes de produits	2 150 285,38
012	Charges de personnel	535 300,46	75	Autres produits courants	1 500,00
014	Atténuations de produits	214 146,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00
65	Autres charges courantes	1 000,00	042	Opérations d'ordre	117 000,00
66	Charges financières	74 900,00	002	Résultat reporté N-1	1 075 587,44
67	Charges exceptionnelles	52 000,00			
68	Dotations aux provisions	10 000,00			
022	Dépenses imprévues	30 000,00			
023	Virement à la SI	845 106,36			
042	Opérations d'ordre	670 000,00			
Total Exploitation		3 346 372,82	Total Exploitation		3 346 372,82

Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations + Restes à réaliser 2021	4 788 535,00 + 1 022,92	13	Subventions d'investissement	2 220 573,50
16	Remboursement capital emprunts	222 000,00	16	Emprunt	1 102 710,36
020	Dépenses imprévues	140 000,00	021	Virement de la SE	845 106,36
040	Opérations d'ordre	117 000,00	040	Opérations d'ordre	670 000,00
040	Opérations ordre SI	14 798,16	040	Opérations ordre SI	14 798,16
			001	Résultat reporté N-1	430 167,70
Total Investissement		5 283 356,08	Total Investissement		5 283 356,08

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « INTERC'EAU », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

32. Budget primitif 2022 – Budget annexe ASSAINISSEMENT « INTERC'EAU »

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « INTERC'EAU », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	814 290,00	70	Ventes de produits	1 811 853,25
012	Charges de personnel	495 189,21	74	Subventions d'exploitation	103 004,58
014	Atténuations de produits	112 065,83	77	Produits exceptionnels	2 000,00
65	Autres charges courantes	1 000,00	042	Opérations d'ordre	140 000,00
66	Charges financières	126 900,00	002	Résultat reporté N-1	929 976,36
67	Charges exceptionnelles	52 500,00			
68	Dotations aux provisions	10 000,00			
022	Dépenses imprévues	30 000,00			
023	Virement à la SI	809 889,15			
042	Opérations d'ordre	535 000,00			
Total Exploitation		2 986 834,19	Total Exploitation		2 986 834,19

Section investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations + Reste à réaliser 2021	4 946 965,00 + 1 176,67	10	Dotations, fonds divers	369 526,74
16	Remboursement capital emprunts	250 000,00	13	Subventions	1 428 019,00
020	Dépenses imprévues	140 000,00	16	Emprunt	2 704 056,85
040	Opérations d'ordre	140 000,00	021	Virement de la SE	809 889,15
041	Opérations patrimoniales	8 103,75	041	Opérations patrimoniales	8 103,75
4581	Opérations compte de tiers	56 850,46	4582	Opérations compte de tiers	56 850,46
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	368 355,07	040	Opérations d'ordre	535 000,00
Total Investissement		5 911 445,95	Total Investissement		5 911 445,95

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « INTERC'EAU », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

33. Budget primitif 2022 – Budget annexe EAU « DSP PERETOISE »

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « DSP PERETOISE », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	17 200,00	70	Ventes de produits	47 729,63
012	Charges de personnel	1 800,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
66	Charges financières	9 000,00	042	Opérations d'ordre	4 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	002	Résultat reporté N-1	10 570,37
042	Opérations d'ordre	35 000,00			
Total Exploitation		64 200,00	Total Exploitation		64 200,00

Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations	40 833,56	040	Opérations d'ordre	35 000,00
16	Remboursement capital emprunts	22 000,00	001	Résultat reporté N-1	32 733,56
040	Opérations d'ordre	4 900,00			
Total Investissement		67 733,56	Total Investissement		67 733,56

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 du Budget annexe EAU « DSP PERETOISE », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

34. Budget primitif 2022 – Budget annexe ASSAINISSEMENT « DSP PERETOISE »

Considérant le projet de budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « DSP PERETOISE », détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	3 000,00	70	Ventes de produits	36 000,00
012	Charges de personnel	2 000,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
65	Autres charges gestion courante	1 000,00	042	Opérations d'ordre	16 000,00
66	Charges financières	3 200,00	002	Résultat reporté N-1	90 841,35
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
68	Dotations aux provisions	105 560,46			
023	Virement à la SI	8 080,89			
042	Opérations d'ordre	20 000,00			
Total Exploitation		143 841,35	Total Exploitation		143 841,35
Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
Op.	Total dépenses opérations	7 000,00	040	Opérations d'ordre	20 000,00
16	Remboursement capital emprunts	11 000,00	021	Virement de la SE	8 080,89
040	Opérations d'ordre	16 000,00	001	Résultat reporté N-1	5 919,11
Total Investissement		34 000,00	Total Investissement		34 000,00

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ASSAINISSEMENT « DSP PERETOISE », tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre, avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

35. Budget 2022 – Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement existants suivant le budget primitif 2022,

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications telles que présentées de façon détaillée ci-après :

N° AP	LIBELLE AP	Montant AP 2021	Révision 2022	Montant AP 2022	CP 2018 à 2020 Réalisé	CP 2021	CP 2022	CP suivants
2017-01	Réhabilitation / Construction accueils de loisirs	2 355 320	183 968	2 539 288	640 219	373 365	1 232 900	305 507
2018-01	Réhabilitation théâtre	2 609 500		2 609 500	48 858	15 342	100 000	2 545 300
2018-02	Office de tourisme Mourèze	961 000	93 960	1 054 960	68 418	698 592	287 950	0
2019-02	Informatisation du Réseau de lecture publique	92 050		92 050	54 023	23 027	A clôturer	
2020-01	PIG	105 349	256 782	362 131	26 213	35 919	100 000	200 000
2020-02	Aide à l'immobilier	50 750	119 531	170 281		40 281	15 000	115 000
2021-01	Construction bâtiment LAEP/RAM	250 000	71 507	321 507		11 507	310 000	0
2021-02	Plan renouvellement véhicules OM	840 000		840 000		0	170 000	670 000
2021-03	PLH	50 000		50 000		0	20 000	30 000

Le détail des réalisations antérieures, de 2009 à 2020, ainsi que les crédits de paiement après 2022, sont détaillés dans le rapport du budget primitif 2022, joint en annexe.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

36. Budget 2022 – Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement des budgets annexes eau et assainissement en régie et en DSP, déterminant le caractère pluriannuel des programmes de travaux menés sur ces budgets,

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications telles que présentées de façon détaillée ci-après :

N° AP	LIBELLE AP	Montant AP 2022	CP 2019 Réalisé	CP 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022	CP 2023
EAU-11	Réhabilitation de réseaux AEP	3 859 037	98 055	836 573	677 380	2 247 028	
ASS-11	Réhabilitation de réseaux EU	3 852 102	85 179	1 163 882	1 182 635	1 420 405	
EAU-12	Travaux captage AEP	1 014 609	27 989	35 944	312 059	638 616	
ASS-12	Travaux STEP	7 236 460	45 709	169 327	83 018	3 000 000	3 938 406
EAU-13	Projets intercommunaux AEP	621 018	137 387	341 731	120 944	20 956	
ASS-13	Projets intercommunaux EU	491 063	151 479	246 484	61 843	31 257	
EAU-SAUR-1	Projets intercommunaux AEP	108 554	20 630	12 224	68 343	A clôturer	
EAU-SAUR-2	Travaux	633 293	239 526	193 767	96 122	A clôturer	
ASS-SAUR-1	Projets intercommunaux EU	147 790	23 540	75 770	27 333	A clôturer	
EAU-PERET-1	Projets intercommunaux AEP	21 418	1 984	4 258	4 778	10 397	
ASS-PERET-1	Projets intercommunaux EU	24 679	5 944	15 405	2 895	435	

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

37. Budget 2022 – Révision des Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Considérant la nécessité d'actualiser l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement existants,

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** les modifications telles que présentées de façon détaillée ci-après :

N° AE	LIBELLE AE	Montant AE 2022	CP 2009 à 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022
01	ZAC de la Salamane	16 346 757,30	16 086 757,30	80 156,11	179 843,89

Le détail des réalisations antérieures, de 2009 à 2020 sont détaillées dans le rapport du budget primitif 2022, joint en annexe.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

38. Subvention de fonctionnement 2022 versée au budget annexe de la Base de plein air du Salagou

Conformément à l'article L 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget annexe de la Base de plein air du Salagou doit être équilibré à l'aide des seules recettes propres au budget. Cependant, l'article L 2224-2 du CGCT prévoit les dérogations suivantes :

- 1) Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- 2) Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- 3) Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La reprise en régie communautaire de la base, a eu des impacts financiers importants : en effet, certains avantages fiscaux, notamment au niveau du personnel (inéligibilité aux allègements sociaux), n'ont pu être reconduits sur un mode de fonctionnement en SPIC. Cela implique des mises à niveau de certains postes de dépenses avec un coût supplémentaire.

Sans prise en charge de ces éléments par une subvention du budget général, le budget annexe génèrerait une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur.

Par conséquent, Monsieur REVEL propose de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Base de plein air du Salagou au titre de 2022 d'un montant estimatif de 86 900 euros. Cette subvention apparaît aux budgets primitifs du Budget Général de la Communauté de communes en dépenses de fonctionnement (article comptable 6521) et du budget annexe de la Base de plein air du Salagou en recettes de fonctionnement (article comptable 747). La subvention définitive sera calculée au moment de l'établissement du compte administratif 2022.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

39. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et reprise de provisions pour risques sur l'exercice 2022

Monsieur BARDEAU rappelle que Monsieur le Trésorier demande aux membres du Conseil communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur de tout ou partie des créances présentées ci-après.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Conformément à la délibération du 29 juin 2021, la fixation du seuil des poursuites est la suivante :

- Pas de titre de recettes inférieur à 15€
- Pas de lettre de rappel pour les dettes inférieures à 15€, sauf en cas de dettes répétitives
- Pas de mise en demeure de payer pour les dettes regroupées inférieures à 15€
- Pas de phase comminatoire amiable pour les dettes regroupées inférieures à 30 €
- Pas d'opposition à tiers détenteur » employeur ou CAF » (pour les frais de cantine) pour les dettes regroupées inférieures à 30 €
- Pas d'opposition à tiers détenteur bancaire pour les dettes regroupées inférieures à 130 €
- Pas de saisie immobilière par voie d'huissier pour les créances inférieures à 100 €
- Pas d'état de poursuite extérieure pour les restes à recouvrer inférieur à 100 €.

L'objet et le montant total des titres à admettre ou non en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

N° titre	Désignation	Montant	Admission en non-valeur	Motif	Compte mandat	Compte Reprise	Montant Reprise
Budget Général							
2018 / T-505	Impayé crèche	18,76 €	O/N	Inférieur au seuil de poursuite	6541	7817	2,81 €
2020 / T-4914030931	Trop perçu sur salaire	29,61 €	O/N	Inférieur au seuil de poursuite	6541	7817	1,48 €
2018 / T-704400000025	Impayé Centre Aquatique	60,00 €	O/N	Poursuite sans effet	6541	7817	9,00 €
2018 / T-507	Impayé Crèche	9,24 €	O/N	Inférieur au seuil de poursuite	6541	7817	1,39 €
TOTAL ADMISSION NON VALEUR		117,61					14,68 €

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu :

- A un mandat émis à l'article 6541 ou 6542, selon le motif de l'admission en non-valeur, du budget concerné de l'exercice.
- A un titre émis à l'article 7817 du budget concerné, afin de constater la reprise de provisions émises lors de la survenance du risque, qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui et ce, conformément à l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2022.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

40. Eau et Assainissement : Adoption du Programme Pluriannuel d'Investissements 2022-2030

Monsieur RODRIGUEZ rapporte : Considérant l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement depuis le 1er janvier 2018 par la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté a engagé, dès 2018, l'élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de son périmètre.

L'engagement de ces études de planification a fait l'objet d'un vote favorable du Conseil communautaire en date du 20 Septembre 2017.

Ces schémas directeurs intercommunaux viennent d'être livrés. Ils ont fait l'objet, en date du 13 Décembre 2021, d'une présentation au comité de pilotage prévu à cet effet.

Ils ont permis de poser un diagnostic approfondi de l'existant et d'établir en conséquence un programme de travaux nécessaire et justifié :

- En raison de l'état vieillissant des réseaux d'eau et d'assainissement de la collectivité ;
- En raison de l'existence d'infrastructures (stations d'épuration, réservoirs, forages) en limite de capacité ;
- En raison de la nécessité de moderniser l'ensemble des infrastructures en vue de répondre à la pression démographique, aux obligations réglementaires et de s'adapter aux impacts du changement climatique.

Afin de mettre en œuvre ce programme de travaux, il convient d'établir un Programme Pluriannuel d'Investissements relatif à l'eau et l'assainissement. Ce programme, dont la mise en œuvre couvre la période de 2022 à 2030 est estimé à plus de 42,2 M€ HT. Il est établi sur la base d'un prévisionnel de subventions de l'ordre de 14,9 M€HT.

Il s'agit d'un outil :

- De pilotage financier et politique ;
- De communication avec les adhérents, les abonnés et les partenaires institutionnels ;
- De programmation de l'activité interne du service.

Ce programme pluriannuel d'investissements est structuré autour de 5 Autorisations de Programme :

		INVESTISSEMENT PREVISIONNEL	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES
AP1	Réhabilitation des réseaux d'eau potable	7 329 066 €HT	4 022 953 €HT
AP2	Sécurisation de la ressource en eau potable	10 460 297 €HT.	2 606 610 €HT
AP3	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	10 800 550 €HT.	3 380 958 €HT
AP4	Réhabilitation des ouvrages d'assainissement	11 428 860 €HT	4 724 858 €HT
AP5	Création des nouveaux locaux de la régie	2 161 000 €HT	200 000 €HT
TOTAL		42 179 773 €HT	14 935 379 €HT

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'ADOPTER** le Programme Pluriannuel d'Investissement eau et assainissement d'un montant de 42,2 M€ HT,
- **D'ADOPTER** la création des 5 autorisations de programme telles que prévues ci-dessus,
- **DE MANDATER** le Président pour la recherche des financements liés au plan pluriannuel d'investissements (subventions et recours à l'emprunt),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur FAUSTIN a assisté aux différentes réunions présentant le Plan Pluriannuel d'investissement. Monsieur FAUSTIN voudrait revenir là-dessus : certes, c'est un PPI qui représente plus de 56 Millions d'euros. Monsieur FAUSTIN souhaite souligner que 19 % de la population du territoire va capter 50 % de ce budget. Cela pose un problème pour Monsieur FAUSTIN. Aujourd'hui, on se retrouve donc avec 80 % de la population qui n'aura que 50 % du budget restant. Avec l'augmentation qui va arriver également, la réalisation du bâtiment de la régie intercommunale avec l'investissement que cela implique, cela pose question.

Monsieur REVEL indique qu'on ne fait que suivre le schéma directeur qui est mis en place par l'étude qui a été réalisé et qui correspond aux obligations qui doivent être rendues à l'ARS. S'il y avait d'autres travaux à réaliser entre 2022 et 2030, ces derniers seraient envisageables. Aujourd'hui, la Communauté de communes est partie sur la base du schéma directeur. S'agissant des communes, certaines ont peut-être moins bien entretenus leur réseau, d'autres sont passées par une DSP. Monsieur FAUSTIN indique que selon lui, 80 % de la population aura un investissement moyen de 1100 € par personne tandis que 20 % de la population aura un investissement moyen de plus de 5000 € par personne. Monsieur FAUSTIN pense qu'au niveau du territoire, cela doit être regardé. Monsieur REVEL indique que tous les habitants bénéficieront du même service, l'objectif aujourd'hui étant de faire de la ressource en eau une priorité.

Monsieur RODRIGUEZ indique qu'au-delà des ratios, il faut considérer la régie de l'eau comme étant partie intégrante de tout un territoire. Il ne faut pas rentrer dans des considérations propres à la

population ou autre. Monsieur RODRIGUEZ rappelle que la Communauté de communes travaille pour toutes les communes.

Monsieur REVEL indique que l'intérêt pour tous est d'arriver à sécuriser la ressource en eau. Monsieur SABATIER indique que dans le contexte actuel où le pouvoir d'achat est vraiment un gros problème, si on met ces investissements, en face il y a l'augmentation du prix de l'eau. Ne pouvait-on pas étaler davantage les investissements ou prévoir autrement ? Monsieur SABATIER indique que le signal n'est pas très bon. Monsieur REVEL indique qu'il faut répondre aux exigences de l'ARS. Monsieur REVEL rappelle que la Communauté de communes n'a pas augmenté un certain nombre de ressources telles que la fiscalité ou la TEOM.

Monsieur SABATIER indique que si les investissements étaient davantage étalés, l'augmentation du prix de l'eau aurait pu être moins abrupte et s'inscrire plus dans la durée. Monsieur REVEL indique que si ces travaux ne sont pas réalisés, cela va bloquer les PLU.

Madame BOURREL demande si on ne pourrait pas palier à cette augmentation en appliquant la loi 3D ? Madame BOURREL cite la référence de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration. Elle mentionne l'article 30 de la loi. Monsieur REVEL indique qu'on peut tout faire avec cette loi, mais dans ce cas-là, on arrête bon nombre d'investissements dans la jeunesse, la culture etc. Monsieur REVEL indique qu'il s'agit d'une question de salubrité publique. Madame BOURREL indique qu'il s'agit ici de ne pas arrêter les investissements, mais de prendre dans le budget général et de rembourser progressivement, sans que cela ne coûte trop cher. Monsieur REVEL demande à Madame BOURREL ce qu'elle supprimerait.

Monsieur SABATIER indique que, sans tomber dans l'excès, il entend parfaitement les motivations qui expliquent ce plan d'investissement. Mais il aurait souhaité que cela soit davantage étalé. Monsieur REVEL indique que les subventions qu'on peut avoir correspondent à un programme de travaux sur les 10 ans à venir. Monsieur REVEL indique que l'agence de l'eau peut conditionner l'octroi de certaines subventions eu égard au prix de l'eau.

Monsieur ARRIBAT indique que la grande majorité des communes va voir le prix de l'eau augmenter. Monsieur ARRIBAT souhaiterait faire remonter le ressenti de certains élus et administrés qui considèrent qu'il va y avoir une augmentation brutale. Ceci étant, Monsieur ARRIBAT est d'accord avec Monsieur REVEL sur le fait que pour effectuer les travaux il faut trouver une ressource financière. Monsieur REVEL indique que sur le prix de l'eau, on reste en deçà du niveau national et de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault d'une part et que d'autre part, il y aura une harmonisation du prix de l'eau sur tout le territoire.

Madame BOURREL indique les tarifs de la Communauté de la Vallée de l'Hérault. Monsieur REVEL indique qu'il faut faire le cumul avec le coût de l'abonnement dans la prise en compte.

Monsieur SABATIER indique que cela va susciter une réaction de la population et qu'un effort pédagogique ou même une réunion publique pourrait s'avérer nécessaire. Monsieur REVEL pense que c'est aux Maires à faire passer le message dans chaque commune.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité. 11 Abstentions

41. Eau et Assainissement : Approbation des tarifs 2023 applicables aux services publics de l'eau et de l'assainissement

Considérant l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté exerce le rôle d'autorité organisatrice du service public via les régies créées à cet effet.

Dès 2018, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration des schémas directeurs intercommunaux. Ces schémas, venant d'être livrés, ont permis d'établir un Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2022 – 2030 et représentant un coût global de 42,2 M€HT, pour un montant de subventions prévisionnelles de l'ordre de 14,9 M €HT.

Les recettes actuelles de la régie sont insuffisantes pour financer ce programme d'investissement, et ce, malgré les subventions escomptées. En conséquence, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau pour l'année 2023. A compter de 2023, le périmètre de la régie intercommunale sera étendu aux communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve.

Aussi, il est proposé de prévoir à cette occasion l'instauration d'un tarif unique applicable à l'ensemble des abonnés de la régie.

Cette initiative permet d'offrir un même service et une équité de traitement envers tous les usagers de l'eau de la régie, tout en permettant la réalisation des investissements prévus au PPI 2022 – 2030.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'ADOPTER** les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif présentés dans le tableau suivant :

		Eau potable	Assainissement
Part fixe (abonnement)		45,48 €HT	51,30 €HT
Part variable	Pour une consommation de 0 à 40 m ³ inclus	1,14 €HT	1,08 €HT
	Pour une consommation de 41 à 120 m ³ inclus	1,42 €HT	1,35 €HT
	Pour une consommation supérieure à 120 m ³	1,79 €HT	2,11 €HT

- **DE PRECISER** que ces tarifs sont assujettis à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives et autres redevances réglementaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à la majorité. 11 Abstentions et 1 contre

42. Eau potable et Assainissement – Attribution de l'Accord cadre pour les travaux liés à l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement assurée en régie par la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que la Communauté de communes exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018.

Depuis cette date, l'exploitation des ouvrages concernés par ces compétences est assurée en régie sur un périmètre de 16 communes pour l'eau et 17 pour l'assainissement.

Sur ce périmètre, l'ensemble des prestations nécessitant une opération de terrassement est externalisé à travers un accord cadre à bons de commande.

A compter du 1^{er} Janvier 2023, le périmètre de la régie s'étendra aux communes de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve. A ce titre, il convient de relancer l'ensemble des marchés publics nécessaires au fonctionnement de la régie dans sa configuration future.

Afin d'engager cette démarche, la Communauté de communes a lancé, en Février 2022, la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux liés à l'exploitation d'eau potable et d'assainissement.

Cet accord cadre à bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible trois fois, intègre les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Réparations de fuites,
- Réhabilitation de branchements,
- Création de branchements neufs,
- Interventions diverses sur les réseaux d'assainissement.

Il prévoit également la réalisation de certaines prestations présentant un caractère d'urgence les soirs, week-ends et jours fériés.

Sur la base de la présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 05 Avril 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité, à l'attribution de ce marché au Groupement d'entreprises ALR / SAUR.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution de l'accord cadre pour les travaux liés à l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement assurés en régie par la Communauté de communes du Clermontais au Groupement d'entreprises ALR/SAUR,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur FAUSTIN demande le montant des valeurs. Monsieur REVEL indique que cela peut aller jusqu'à 800 000 € / an sur une période de trois ans.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

43. Projet d'Intérêt Général du Département de l'Hérault – Attribution de subventions

Madame PASSIEUX rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibérations en date du 11 avril 2018 et du 27 février 2019, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé sa participation au Projet d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département de l'Hérault et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) destiné à l'amélioration de l'habitat privé et à la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné et pour une durée de 3 ans.

Ce projet consiste notamment en une aide financière des propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation de leur habitat.

Il est rappelé que le montant total du budget alloué par la Communauté de communes du Clermontais pour la durée de la convention s'élève à 94 003 € pour février 2021 à février 2022.

Compte tenu du rythme de consommation de crédits au cours des deux premières années et pour accompagner l'effort consenti par l'ANAH et le Département de l'Hérault, la collectivité a décidé d'augmenter pour cette troisième année l'enveloppe à 52 349 euros portant le budget total à 146 352 euros.

Après examen des demandes d'aides présentées pour bénéficier de ce dispositif lors des Commissions Locales Amélioration de l'Habitat (CLAH), l'ANAH a retenu les projets dont la liste est présentée en annexe.

Le montant de la participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à un montant de 14 091,35 € pour 15 dossiers répartis de la façon suivante :

- 10 dossiers ENERGIE
- 4 dossiers AUTONOMIE
- 1 dossier TRAVAUX LOURDS

Il est très important de noter que les montants de subventions allouées sont de 152 685,75 € soit 117,07 % du budget.

Cette très forte consommation de crédits est le signe d'un besoin réel et de la nécessité politique d'accompagner encore plus fortement cette action en faveur des ménages composant notre territoire.

L'analyse de la ventilation des dossiers ainsi que les montants des subventions sur le territoire font apparaître une répartition plutôt homogène.

Les actions sont essentiellement ciblées sur de la rénovation énergétique, environ 75 % en nombre de dossiers.

En conséquence, Madame PASSIEUX propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution de ces subventions selon la répartition présentée en annexe, pour un montant de 14 091,35 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.

Le Président soumet ce point au vote. Le point est adopté à l'unanimité.

La Séance est levée à 19h50.